

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARATHANE® CW 5660

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**ARATHANE® CW 5660**

Version 1.0      Date de révision: 29.06.2018      Numéro de la FDS: 400001020582      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 29.06.2018

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2-Ethylhexyl diphenyl phosphate	1241-94-7 214-987-2 01-2119489394-25	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 5
2-éthylhexane-1,3-diol	94-96-2 202-377-9 603-087-00-9 -	Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
phosphate de triphényle	115-86-6 204-112-2 01-2119457432-41	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorhydrine

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Traiter de façon symptomatique.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux  
Oxydes de carbone  
Composés halogénés

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARATHANE® CW 5660

Version 1.0      Date de révision: 29.06.2018      Numéro de la FDS: 400001020582      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 29.06.2018

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
phosphate de triphényle	115-86-6	VME	3 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	12,25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,25 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	3,571 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	0,75 mg/kg p.c./jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARATHANE® CW 5660

Version 1.0      Date de révision: 29.06.2018      Numéro de la FDS: 400001020582      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 29.06.2018

	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	3,571 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,75 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,018 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,996 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0996 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,196 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide

Couleur : noir

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 100 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.



**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

---

Densité relative	: 1,572 (23 °C)
Densité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 3 500 mPa,s (20 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : oxyde d'aluminium  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Composés halogénés

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Composants:**

2-Ethylhexyl diphenyl phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): &gt; 15 800 mg/kg

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): &gt; 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

2-éthylhexane-1,3-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): &gt; 2 000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

phosphate de triphényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): &gt; 5 000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

**Composants:**

2-éthylhexane-1,3-diol:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): &gt; 3,8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): &gt; 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

2-éthylhexane-1,3-diol:  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 8 960 - 10 521 mg/kg

phosphate de triphényle:  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 7 900 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:**

2-Ethylhexyl diphenyl phosphate:  
Espèce: Lapin  
Remarques: irritation légère

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Irritant léger pour la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Irritant pour la peau.

2-éthylhexane-1,3-diol:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Pas d'irritation de la peau  
Résultat: Blessures normalement réversibles

phosphate de triphényle:  
Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 4 h  
Evaluation: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:**

2-Ethylhexyl diphenyl phosphate:  
Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Remarques: irritation légère

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Irritant léger pour les yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Résultat: Irritant pour les yeux.

2-éthylhexane-1,3-diol:

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

phosphate de triphényle:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:**

2-Ethylhexyl diphenyl phosphate:

Type de Test: (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,2'-[[1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: A un effet sensibilisant.

phosphate de triphényle:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Composants:**

phosphate de triphényle:

Evaluation:

Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation des yeux

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:**

2-Ethylhexyl diphenyl phosphate:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli

Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

: Concentration: 0 - 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

phosphate de triphényle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0 - 5000 mg/kg  
Méthode: OPPTS 870.5395  
Résultat: négatif

**Composants:**

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

phosphate de triphényle:  
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 15 mg/kg

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle

Voie d'application: Dermale

Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0.1 mg/kg

Fréquence du traitement: 3 jours / semaine

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Dermale

Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 1 mg/kg

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: >750 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:

540 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

observé: 540 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire.

Méthode: OCDE ligne directrice 416

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

phosphate de triphényle:

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 166, 341, 516, 690 mg/kg  
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:  
690 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 415  
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

**Composants:**

2-Ethylhexyl diphenyl phosphate:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 100, 300, and 1000 milligramme par kilogramme  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: > 1  
000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: Dose sans effet toxique observé: > 1  
000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 30 Poids corporel mg / kg  
Méthode: Autres lignes directrices  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 60 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 180 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2-éthylhexane-1,3-diol:

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 1 884 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Incidences tératogènes.

phosphate de triphényle:

Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: > 690 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: Dose sans effet toxique observé: > 690 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**Composants:**

phosphate de triphényle:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 14 Weeks Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEL: 10 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: 5 d

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Souris, mâle

NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: 3 d

Méthode: Toxicité subchronique

2-éthylhexane-1,3-diol:

Espèce: Rat, mâle et femelle



**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

LOAEL: 100 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 696 h Nombre d'expositions: 5 d  
Méthode: Toxicité subaiguë

Espèce: Rat  
NOAEL: 480 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 2 160 h Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 3768 mg/kg  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: 5 d  
Méthode: Toxicité subchronique

phosphate de triphényle:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 105 - 117 mg/kg  
Voie d'application: par voie orale (alimentation)  
Méthode: OCDE ligne directrice 408  
Organes cibles: Foie

**Composants:**

phosphate de triphényle:  
Toxicité à dose répétée - Evaluation : Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation des yeux  
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Ingestion: Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:**

2-Ethylhexyl diphenyl phosphate:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,018 - 0,043 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique

Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Toxicité pour les microorganismes : CL50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2-éthylhexane-1,3-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 624 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

phosphate de triphényle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 0,36 - 0,85 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Toxique pour les poissons.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 1,35 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC : 0,25 - 2,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Concentration minimale avec effet observé: 0,055 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

	Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
	Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,254 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	Concentration minimale avec effet observé: 0,931 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Évaluation Ecotoxicologique Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité	: Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées) Concentration: 20 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F
------------------	--

Stabilité dans l'eau	: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C) pH: 4 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce
----------------------	--

	: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C) pH: 9 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce
--	---

	: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C) pH: 7 Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Remarques: Eau douce
--	--

2-éthylhexane-1,3-diol:

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: Mélange Concentration: 31,2 mg/l
------------------	--

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: 93 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301E  
 BPL: oui

phosphate de triphényle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: > 60 %  
 Durée d'exposition: 28 d

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-  
 octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)  
 pH: 7,1  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

phosphate de triphényle:  
 Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 132

Coefficient de partage: n-  
 octanol/eau : log Pow: 4,59 - 4,76

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les  
 compartiments  
 environnementaux : Koc: 445

phosphate de triphényle:  
 Répartition entre les  
 compartiments  
 environnementaux : Koc: 2514 - 5500

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes**

**Produit:**

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA****14.1 Numéro ONU** : UN 3082**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPENOL A EPOXY RESIN)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9**14.4 Groupe d'emballage** : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

**IMDG**

**14.1 Numéro ONU** : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9

**14.4 Groupe d'emballage** : III

Etiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Polluant marin : oui

**ADR**

**14.1 Numéro ONU** : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9

**14.4 Groupe d'emballage** : III

Etiquettes : 9

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

**14.1 Numéro ONU** : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9

**14.4 Groupe d'emballage** : III

Etiquettes : 9

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : oui

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51, 84, 34

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511, 4734

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AICS : Exemption pour les substances à faible volume

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire



**ARATHANE® CW 5660**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

**Inventaires**

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.06.2018	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

---

D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.